

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2021

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard GUITTER, Maire.

Date de la convocation : 9 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 9 mars 2021

Date de publication des délibérations : 17 mars 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procuration(s) :

Présents (dans l'ordre du tableau) : Mesdames et Messieurs Bernard GUITTER, François-Xavier GALL, Isabelle DELAIRE, Laurent HEISS, Christine MERTENS, ~~Anaëlle BITSCH-DOSCH~~, Yoann BECHDOLFF, Maxime KELPIN, Caroline BLANC, Nicolas SCHOUBRENNER et Julien PIDOLLE.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absents : Anaëlle BITSCH-DOSCH absente

Mme Caroline BLANC est désignée secrétaire de séance.

Madame Isabelle ROBIN, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

1. Organisation du temps scolaire sur 4 jours hebdomadaires
2. Convention entretien poteaux incendie
3. Projet de vente d'un terrain à M. Pierre LEROY
4. Location d'un terrain agricole

Délibérations

1°) Organisation du temps scolaire sur 4 jours hebdomadaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la rentrée 2018, sur le fondement du décret n°237-1108 du 27 juin 2017 (article D.521-12 du Code de l'Éducation, la commune bénéficie d'une dérogation de l'organisation de semaine scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Cette dérogation arrivant à échéance à l'issue de l'année scolaire 2020/2021, il convient donc de formuler une nouvelle demande pour le renouvellement, pour une période maximum de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires.

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2021

CONSIDERANT que les membres du conseil d'école, lors du conseil extraordinaire du 5 février 2021, ont émis un avis favorable pour le renouvellement à titre dérogatoire de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires, à partir de la rentrée de 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** le renouvellement pour une période maximum de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Unanimité des présents

2°) Convention entretien poteaux incendie

M. le Maire rappelle qu'à compter de 2019, le contrôle technique et l'entretien périodique des Points Eau Incendie (PEI) n'est plus assuré par le SDIS et que désormais il est à la charge de la collectivité.

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du Maire,

M. le Maire propose de demander à la Sté Mosellane des Eaux par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny (SMIEV) de se charger de de cette opération, à savoir :

- Contrôle de pression,
- Purge si nécessaire,
- Réparation de fuite sur canalisation,
- Prise en charge des incidents sur poteau d'incendie suite au contrôle chez particulier,
- Fiche de résultat du contrôle technique,

Pour un montant de 35 € H.T. par poteau d'incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de confier la mission de contrôle des poteaux incendie à la Société Mosellane des eaux par l'intermédiaire du SMIEV ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de contrôle technique et d'entretien des PEI publics ;

Résultat du vote : Unanimité des présents

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2021

3°) Projet de vente d'un terrain à M. Pierre LEROY

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Pierre LEROY souhaiterait faire l'acquisition d'une parcelle, qui jouxte sa maison d'habitation, cadastrée :

- Section 18 parcelle 41 d'une contenance de 7,24 ares au lieudit « Grand Prés ».

Il propose de céder cette parcelle pour la somme de 1.810 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée Section 18 n° 41 faisant partie du domaine privé communal.
- **DIT** que le prix de cession est fixé à 1.810 €
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et de manière générale tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote : Unanimité des présents

4°) Location d'un terrain agricole

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Pierre LEROY, dans le cadre de son activité agricole, est intéressé par la location d'un terrain communal au lieu-dit « Tous de Silly » cadastré :

- Parcelle section 17 n°45 d'une contenance de 35,80 ares

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de louer à M. Pierre LEROY, la parcelle communale :
 - section 17 n°45 d'une contenance de 35,80 ares

à compter du 1^{er} novembre 2021, pour une durée de 9 ans ;

- **DIT** que le loyer sera indexé chaque année sur l'indice de fermage ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bail communal correspondant.

Résultat du vote : Unanimité des présents

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2021

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à vingt et une heures et Madame la secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Beux, les jour, mois et an susdits.